

rejeté

SÉNAT

le 29 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

portant statut

de la Radiodiffusion-Télévision française.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1972.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 1^{re} lecture : 2410, 2416 et in-8° 614.

C. M. P. : 2484.

2^e lecture : 2473, 2486 et in-8° 657.

Sénat : 1^{re} lecture : 284, 320 et in-8° 123 (1971-1972).

C. M. P. : 340 (1971-1972).

Nouvelle lecture : 357 et 358 (1971-1972).
